



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épizooties

Question écrite n° 9910

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les épizooties. Favorisées par le développement des échanges internationaux et, pour certaines d'entre elles, par les modifications de l'écosystème dues au réchauffement climatique, les épizooties sont aujourd'hui préoccupantes. En plus de représenter un grave préjudice économique pour les éleveurs touchés, elles constituent un danger sanitaire majeur, puisque le risque de leur transmission à l'homme s'est accru selon les spécialistes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan des mesures prises pour lutter contre les épizooties, particulièrement en matière de recherche, de surveillance et de traitement.

Texte de la réponse

Le code rural prévoit des mesures de contrôle pour certaines maladies en fonction de leur impact sur la santé publique, l'économie de l'élevage ou le commerce international. Cette liste de maladies réputées contagieuses (MRC) est régulièrement actualisée pour tenir compte de l'émergence ou de la disparition de certaines affections. Par ailleurs, les MRC qui le justifient donnent lieu à l'élaboration de plans d'urgence dont l'actualisation est contrôlée dans le cadre de l'exécution de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). On observe depuis quelques années une extension parfois explosive de maladies transmises par des insectes vecteurs. Les modifications climatiques observées à l'échelle mondiale semblent en effet provoquer l'extension de l'aire de répartition de certaines espèces de vecteurs. Ces menaces émergentes constituent aujourd'hui une préoccupation majeure de santé publique. C'est pourquoi les ministères chargés de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de l'agriculture et de la pêche, de la santé, de la jeunesse et des sports ainsi que de l'enseignement supérieur et de la recherche ont conjointement demandé à l'Institut de recherche pour le développement de mener une large réflexion sur cette question. Cette démarche s'appuiera sur l'expertise de tous les organismes de recherche travaillant sur le sujet. L'institut formulera notamment des recommandations pour la mise en place de systèmes d'alerte et sur les stratégies de lutte à développer. En conséquence, la France comme les instances communautaires continueront à adapter les réglementations sanitaires aux risques encourus.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9910

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6926

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 750